

Compiègne, le 1<sup>er</sup> février 2021

**DÉCISION N° 2021-025 J**

**Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Christophe Guy.**

**Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,**  
Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,  
Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 14 janvier 2021 portant nomination de M. Christophe Guy aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> février 2021,  
Vu les statuts de l'établissement,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

En son absence, M. Christophe Guy donne délégation pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement à Mme Claire Rossi, professeur des universités.

**Article 2 : prise d'effet de la présente décision :**

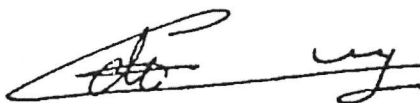
Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 et prendront fin le 15 février 2021.

**Article 3 : affichage de la présente décision :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié.

Le directeur de l'UTC,

Christophe Guy



Service des affaires  
générales et juridiques  
Antoine Seidel

[antoine.seidel@utc.fr](mailto:antoine.seidel@utc.fr)

Université de technologie  
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat  
CS60319  
Rue du docteur  
Schweitzer  
60203 Compiègne cedex

*original* : service des affaires générales et juridiques  
*copies* : présidence  
rectorat

*diffusion* : générale  
rubrique « actes réglementaires »

Tél. 03 44 23 44 23  
[www.utc.fr](http://www.utc.fr)